

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nº 103.2017

Nombre de membres:

Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération: 22 Pour: 22 Contre: 0

Date de la convocation: 11 octobre 2017

L'an deux mille dix sept et le dix huit octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

<u>Présents</u>: MM. ANDRE. MONTAGNER. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. PONS. MM. IGOUNET. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

<u>Pouvoirs</u>: M. FERRARI à M. MANERO. M. PEGOURIE à M. GADEN. Mme LABORDE à M. THOMAS. Mme SOULIER à M. ANDRE.

<u>Absents excusés</u>: MM. FERRARI. BOISSET. PEGOURIE. RICAUD. POUVILLON. Mmes SOULIER. VIGNE DREUILHE. FABREGAS. LABORDE. OVADIA. ESTAUN.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS

Exposé:

Dans le cadre des interventions retenues par la ville en matière de politique sportive, des stages à caractère sportif ont été mis en place pendant les vacances scolaires au sein du centre de loisirs, organisés en partenariat avec les associations aucamvilloises volontaires. En contrepartie de cette action, les associations se voient attribuer une subvention exceptionnelle sur la base tarifaire de 19 € de l'heure.

Décision:

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2311-7, Entendu l'exposé de M. DUBLIN, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

<u>Article unique</u>: d'approuver l'attribution des subventions suivantes:

- Judo Club Aucamville Fonbeauzard: 250 €
- Tennis Club Aucamville: 300 €
- USA Handball: 225 €.



Pour le Maire empêché, La troisième Adjointe Annette BALAGUE